

## **Synode d'été 2014**

### **Point 2 Rapport sur les relations Eglise - Etat**

*(Traduction française de l'intervention d'Andreas Zeller au Synode dans une version légèrement raccourcie - intertitres de la rédaction)*

Dans le canton de Berne, les Eglises nationales consacrent chaque année énormément d'argent à la mise en œuvre de prestations dont profite l'ensemble de la collectivité. Sur la base d'un régime juridique à caractère historique, les Eglises tirent leurs ressources pour 2/3 de l'impôt ecclésiastique et pour un 1/3 des salaires des ecclésiastiques rétribués par l'Etat. Ce régime juridique fixe les prétentions de l'Eglise nationale à un dédommagement suite à la reprise par l'Etat des biens ecclésiastiques en 1804. Selon une déclaration officielle du Conseiller d'Etat Christoph Neuhaus en avril 2014, les prétentions financières au titre de ce régime juridique s'élèvent à 2-3 milliards de francs. Le dédommagement peut être effectué sous la forme d'un montant unique, ou, comme c'est le cas aujourd'hui, sous la forme de la prise en charge des salaires pastoraux.

Les Eglises apportent une contribution majeure à la stabilité de la société par l'aide et le soutien qu'elles octroient aux personnes défavorisées ou confrontées à la précarité, le conseil et l'accompagnement des personnes dans la détresse et des situations de vie difficiles, mais aussi au travers de leurs nombreuses prestations dans les domaines de l'intégration, de la jeunesse, des personnes âgées et de la famille. Les hôpitaux, homes et institutions pénitentiaires ne peuvent plus se concevoir sans l'accompagnement spirituel apporté par les Eglises. Leurs prestations englobent d'importantes activités dans les domaines de la formation ou de l'accompagnement de vie. Mais les Eglises sont également impliquées dans de nombreuses activités sociales et culturelles. En assurant l'entretien de bâtiments du patrimoine historique et culturel, elles dispensent une prestation incontournable. En outre, elles mettent gratuitement des locaux et des bâtiments à la disposition des collectivités, associations et groupes locaux pour des activités à caractère public. A cela bien entendu s'ajoutent les manifestations religieuses et culturelles: cultes, actes ecclésiastiques, concerts, et célébrations qui ressortissent de leurs activités fondamentales.

### **Quand et comment économiser?**

Le canton vit désormais sous la pression des restrictions budgétaires. Conséquent du débat au parlement cantonal sur cette question, des économies doivent être également réalisées sur les postes pastoraux. Parallèlement, un rapport de fond sur les relations entre l'Eglise et l'Etat doit être établi qui servira de base à une éventuelle redéfinition des relations "Eglise - Etat".

Quand et comment économiser? En novembre dernier, le Grand Conseil a établi dans quel sens ces restrictions devaient aller et établi l'objectif d'économies en ce qui concerne les postes pastoraux. Les détails feront l'objet de nouvelles décisions en septembre 2014, lors de la prochaine session d'automne.

Entre la Direction des Eglises et l'Eglise nationale, il y a divergences de vues sur la manière dont ces économies doivent être faites et où elles doivent s'appliquer. Le message au Synode évoque le projet initial de la Direction des cultes de modifier l'art. 19 a de la Loi sur les Eglises avec un transfert des compétences vers le canton au désavantage des Egli-

ses, qui aurait ainsi permis au canton de supprimer des postes sans consultation préalable des Eglises ni des paroisses concernées.

Le Conseil synodal, avec le soutien des autres Eglises nationales et des deux associations de paroisses et des pasteurs et pasteuses se sont élevées contre ce projet avec succès.

Par la suite, le Conseil synodal s'est engagé par écrit à collaborer aux mesures d'économies du Grand Conseil et du Conseil exécutif. En contrepartie, le Conseiller d'Etat en charge des cultes a garanti à la direction de l'Eglise qu'elle pourrait élaborer ses propres propositions relatives à la formulation de l'actuelle ordonnance régissant l'attribution des postes dans le sens d'un affinement des critères d'attribution. En d'autres termes, la direction des Eglises veut elle-même déterminer là où l'on peut envisager des restrictions voire des suppressions. L'ordonnance relative à l'attribution des postes pastoraux est la clé de cette question. Le Conseil synodal travaille actuellement intensément à l'élaboration de propositions, les présentera aux commissions de planification des postes pastoraux des associations et au Délégué aux affaires ecclésiastiques et dispose d'un délai suffisant, soit le 20.6. pour les transmettre à la direction des cultes. Il incombe en effet à cette dernière, resp. au Conseil exécutif de préparer un document de décision pour la session d'automne du Parlement portant sur la mise en œuvre des décisions d'économies de novembre 2013. Il s'agit de chiffrer les postes pastoraux qui doivent être supprimés ces prochaines années pour atteindre les objectifs d'économie fixés.

### **Le danger d'un fossé entre villes et campagnes**

De son côté, le Délégué aux affaires ecclésiastiques a procédé au relevé des statistiques de la population réformée (membres de l'Eglise réformée) au 8/9 avril 2014. Des chiffres qui révèlent qu'en se basant sur l'actuelle ordonnance, le nombre de postes devrait être réduit. Les problèmes en suspens ne s'en trouveraient pas pour autant pas résolus, à savoir:

- les petites paroisses qui sont directement dans le viseur des politiques
- les désavantages pour les paroisses fusionnées (cf. Bienne, Pilgerweg Bielersee, Rondchâtel, Schwarzenburg-Wahlern) qui font des fusions à l'avenir une perspective peu attrayante.
- le démantèlement des postes dans les villes où la proportion du nombre de membres par poste pastoral est bien plus défavorable que dans les paroisses rurales.

Hier soir (*la veille du Synode n.d.tr.*) le projet de message du gouvernement au Parlement pour la session de septembre émanant de la Direction cantonale de la Justice, des affaires communales et du Délégué aux affaires ecclésiastiques nous est parvenu. Le Conseil Synodal a jusqu'au 20 juin pour faire connaître sa position.

Il ressort des discussions de ces derniers jours - par ex. lors de l'Assemblée de l'association de paroisses et lors des conférences pastorales de la semaine dernière (*avant le Synode du 20 mai n.d.tr.*) - que le fossé entre la campagne et les villes est en train de se creuser. Les petites paroisses se sentent menacées dans leur existence et adoptent une attitude défensive, les villes se sentent injustement traitées et s'opposent elles aussi aux décisions. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour éviter un tel fossé qui ne ferait qu'affaiblir l'Eglise. C'est la raison pour laquelle le Conseil synodal travaille d'arrache-pied à l'affinement de l'ordonnance et à la répartition des postes pastoraux en y adjoignant de nouveaux critères qui permettraient de donner suite aux mesures d'économie d'une manière plus différenciée et avec des étapes plus faciles à absorber

que ce ne propose la Direction cantonale des affaires ecclésiastiques.

## **Synode consulté**

Le Synode pourra se prononcer sur les critères de l'ordonnance lors de la session d'hiver. Le Conseil synodal espère que tant le Synode que les associations se prononceront positivement sur ses propositions, afin de pouvoir faire passer en douceur ces nouvelles restrictions.

En tant qu'Eglise, nous devons faire preuve de cohésion et ne pas porter sur la place publique nos éventuelles divergences sur des questions de structures. Nous saluons toutes les représentantes et représentants du corps pastoral qui seraient prêts à participer une marche des Eglises le 8 septembre prochain au début de la session d'automne du Grand Conseil de la gare de Berne au Rathaus, pour montrer aux membres du Parlement et du Gouvernement que le devenir de nos Eglises nationales n'est pas indifférent à beaucoup. Ce faisant, nous donnerons aussi une réponse à notre directeur des Eglises qui nous engage à être offensif pour défendre notre existence et notre avenir.

## **Rapport sur les relations "Eglise - Etat" - "Eglise 21"**

Vous trouverez les explications sur ce thème au chapitre III du message au Synode. Ce rapport sera présenté avec des propositions de maintien ou de modification du système actuel de la part de la Direction des Cultes au Conseil exécutif en décembre 2014. Il est prévu que, vers la fin de l'année, le gouvernement prenne officiellement position et fasse connaître son point de vue sur la voie à suivre. Quant au Grand Conseil, c'est en septembre 2015 qu'il est appelé à se prononcer.

Toutes les parties impliquées – la Direction cantonale de la Justice, des affaires communales et des cultes, le délégué aux Affaires ecclésiastiques, les groupes parlementaires au Grand Conseil et de nombreux parlementaires, mais aussi les paroisses et le Corps pastoral, placent de grandes attentes dans ce rapport. Satisfiera-t-il tout le monde ?

Le Synode pourra également se prononcer sur ce rapport dans le cadre de la session d'été 2015.

Au début de l'année prochaine, il faut s'attendre à ce que le débat fasse irruption sur la scène publique et dans les médias. Le Conseil synodal s'y prépare et établit différents scénarios tant au niveau du fond que de la forme. En temps voulu, il donnera des informations sur les différentes échéances à franchir, à savoir quand, où et par qui. Des sessions d'informations dans les régions sont envisageables (conférences de présidence), tables rondes, rencontres avec les groupes parlementaires, conférences de presse). Il est clair que toutes celles et ceux qui s'engagent pour le bien de l'Eglise auront un long et exigeant chemin à parcourir.

Enfin pour terminer, on mentionnera que le projet "Eglise 21 - dessiner l'avenir ensemble" se conçoit également en lien avec toute la thématique Eglise-Etat et les changements possibles qui peuvent en résulter.

Quoi qu'il en soit, même si l'Eglise tire sa légitimité de la mission qui lui est impartie par le Christ, il est incontestablement opportun de vérifier que le "navire" Eglise est suffisamment armé notamment au niveau de sa structure en lien avec le canton pour poursuivre l'accomplissement de sa mission.

Berne, 19 mai 2014

Andreas Zeller

: